



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 15 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socio-culturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs/Tarentaine), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Alain VERGNE (Beaulieu) à Pascal LORENZO (Lanobre), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac)

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 08 avril 2021

**20210415011DE**

**REQUALIFICATION DU SITE DE VAL PHASE 2 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Par délibération du 21 février 2019 et du 19 septembre 2019, le Conseil communautaire a validé la tranche 2 du programme de requalification du site de VAL. Cette tranche dont les travaux sont finalisés a notamment permis l'aménagement des stationnements en amont du site et la création d'un chemin piétonnier.

Suite à la signature de l'avenant au contrat Cantal Développement porté par la CCSA, suite à l'instruction du dossier par les services du département, il apparaît que la délibération du 19 septembre 2019 présente un plan de financement erroné. La subvention du Conseil départemental ayant en effet été calculée sur la base de 31 % des dépenses éligibles au lieu de 30 %.

Pour permettre de finaliser l'instruction de la demande de subvention départementale, il est nécessaire de valider un nouveau plan de financement tenant compte de cette erreur.

Nouveau plan de financement

DEPENSES H.T		RECETTES	
Travaux de requalification du site	135 201.69 €	Etat SIL (DSIL : Contrat de Ruralité)	26 500.00 €
Honoraire de Maîtrise d'Œuvre	10 572.40 €	Région Auvergne-Rhone-Alpes (Contrat Ambition Auvergne )	30 070.00 €
Réseaux sec (téléphone, internet, EP)	24 643.09 €	Département (Fond Cantal Développement)	51 125.15 €
Autres travaux complémentaires (marquage au sol)		<b>Total financement publique</b>	<b>107 695.15 €</b>
		EDF	- €
		Autofinancement	62 722.03 €
<b>TOTAL H.T</b>	<b>170 417.18 €</b>	<b>TOTAL H.T</b>	<b>170 417.18 €</b>

Sous-préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/04/2021

015-241501055-20210415-20210415011DE-DE

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le nouveau plan de financement.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 15 avril 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MATSOÏE

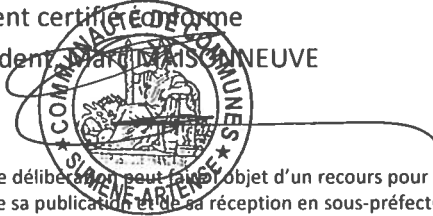
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 21/04/2021

Affichée ou notifiée le 21/04/2021

Document certifié conforme

Le Président, Marc MATSOÏE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2021 015-241501055-20210415-20210415011DE-DE